

16 mai 2025 -12:57

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2025

Accord-cadre concernant le traitement du plasma et la fourniture de dérivés plasmatiques aux hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif au traitement du plasma par des établissements de transfusion sanguine et la fourniture de dérivés plasmatiques stables aux hôpitaux.

Il s'agit d'un accord-cadre pour le traitement de plasma fourni par les établissements de transfusion sanguine agréés par le ministre compétent en Belgique et la garantie aux hôpitaux d'une offre suffisante en dérivés plasmatiques stables (solutions d'albumine et immunoglobulines pour administration intraveineuse) fabriqués à partir du plasma fourni.

Le marché sera passé via une procédure ouverte et aura une durée de 4 ans et 10 mois à compter du 1er décembre 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be